



PROCES VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DE** **LA HEUNIERE DU 27 MARS 2025**

Date de convocation : vendredi 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Etaient présents : Jérôme FOUCHER, Florence ROPARS, Loïc BUISSON, Céline DA SILVA, Jacques GIGANT, Daniel LAVEILLE, Isabelle MARTIN, Anne-Sophie RIGOLOT.

Était absent non excusé :

Était absent excusé : Alexandre BOURGEOT donnant pouvoir à Jérôme FOUCHER
Jean VAREN donnant à pouvoir à Isabelle MARTIN

Secrétaire de séance : Anne-Sophie RIGOLOT

Ordre du jour :

1/ Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 27 février 2025

Après modification, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération : acquisition des parcelles AB 250 ; AB 253 ; AB 269 ; AB 290 ; AB 298 ; AB 309 (voirie du lotissement du Clos du Curé incluses dans le linéaire de voirie communale pour la DGF ainsi que pour l'adhésion au syndicat de voirie)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques semaines, avec le Président et vice-président du syndicat de voirie, un relevé kilométrique du territoire a été réalisé.

Avec cette réévaluation, Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles afin de les intégrer dans le linéaire qui aura une conséquence sur le montant de la DGF.

Madame DA SILVA demande si cette décision peut être reportée.

Monsieur BUISSON intervient pour alerter sur la non prise de contact avec le lotisseur concernant les parcelles sus mentionnées.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau linéaire constaté.

L'ensemble de l'assemblée délibérante s'accorde pour reporter la reprise de ces parcelles pour l'adhésion au syndicat de voirie.

En retirant le linéaire de la rue du Clos du Curé, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

3/ Délibération : déclaration linéaire de voirie communale pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Après discussion autour du second point à l'ordre du jour, le linéaire de voirie communal ne comprendra pas la rue du Clos du Curé.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

4/ Délibération : choix de l'entreprise pour l'entretien des espaces verts

Monsieur le Maire présente les différentes propositions reçues ce jour pour la mise en concurrence concernant l'entretien des espaces verts du territoire de la commune de la Heunière.

Après lecture des prestations proposées par chaque entreprise, il s'avère que :

- L'entreprise Thierry Buisson EI propose un entretien annuel pour un montant de : 29 940.00 €
Le total des propositions de cette entreprise, annexes comprises, s'élève à : 39 684.00 €
- L'entreprise Parcs et Jardin propose un entretien annuel pour un montant de : 16 992.00 €
Le total des propositions de cette entreprise, annexes comprises, s'élève à : 21 276.00 €
- L'entreprise SARL Damien Redlinger Paysages propose un entretien annuel pour un montant de : 28 812.00 €
Le total des propositions de cette entreprise, annexes comprises, s'élève à : 37 362.00 €
- L'entreprise Paysages Adeline propose un entretien annuel pour un montant de : 35 880.00 €
Le total des propositions de cette entreprise, annexes comprises, s'élève à : 40 523.00 €

Monsieur BOURGEOT a émis la demande que le paiement soit maintenu sur service fait.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée ou par bulletin secret.

Monsieur BUISSON se retire du vote.

Voici les votes obtenus par les différentes entreprises :

Entreprise Thierry Buisson EI : 5

Entreprise Parcs et Jardin : 4

Entreprise SARL Damien Redlinger Paysages : 0

Entreprise Paysages Adeline : 0

L'entreprise retenue pour l'entretien des espaces verts de la commune est, d'après les résultats du vote : l'entreprise Thierry Buisson EI.

Suite au vote, Madame DA SILVA a interrogé les motivations des élus qui ont fait le choix de l'entreprise Thierry Buisson EI, l'une des entreprises proposant des devis de prestations les plus chers.

Monsieur LAVEILLE intervient sur la proposition la moins chère en disant : « S'il arrive à nettoyer tous les trottoirs pour 200 € ».

Madame DA SILVA répond : « On aurait pu quand même tester quelqu'un qui coûte moins cher, une année. »

Monsieur LAVEILLE répond : « On voulait cette année remettre, et on l'a tous discuté, la commune en propre, on verra l'année prochaine. ».

Monsieur le Maire intervient : « Les autres entreprises auraient aussi pu remettre la commune en propre. »

Monsieur LAVEILLE répond : « Vu l'état actuel, je ne sais pas comment il aurait pu le faire. Parce que quand tu fais tailler ta haie chez toi t'en as pour combien ? Moi j'en ai pour 700 €. Lui pour 200 €, il te fait toute la commune. Je ne sais pas comment il pourrait le faire. Cette année on va voir ce que ça donne et de toute façon on pourra changer l'année prochaine. On ne te dit pas que la commune est dégueulasse depuis des années ? »

Madame DA SILVA répond : « Non. Ce que je sais, c'est que quand je demande des devis, en bonne mère de famille, si le risque est de prendre quelqu'un de moins cher et de se rendre compte qu'il n'a peut-être pas bien travaillé, mais ce n'est pas grave, on pourra changer de prestataire l'année prochaine. Par contre, au bénéfice, on aurait pu avoir quelqu'un qui travaille bien pour plus de 15.000 € de moins. »

Monsieur le Maire revient sur la proposition de l'entreprise Parcs et Jardin : « Je n'ai pas demandé un devis à ce prestataire par hasard, j'ai demandé à des collègues maires. »

Monsieur LAVEILLE répond : « Mais on a voté comme ça pour l'instant. »

Monsieur le Maire répond : « Je me disais aussi pourquoi ne pas essayer le moins cher et dégager peut-être plus de sous sur l'investissement. Le vote est ainsi fait, on va respecter le vote bien sûr ».

5/ Délibération : devis complémentaire pour le rebouchage des trous ruelle du Coq

Monsieur le Maire rappelle que sur les réalisations du précédent devis, il manquait quelques trous à reboucher.

L'entreprise Thierry Buisson EI a proposé un devis complémentaire pour un montant de 576.00 €.

Le devis est approuvé à 8 voix pour 1 abstention et 1 contre

6/ Délibération : devis achat et installation de panneau place de la mairie

Monsieur le Maire donne lecture du devis proposé par la société SEDI, qui s'élève à un montant de 185.88 €.

La mairie est en attente du devis de l'entreprise DOLLET pour le scellement.

Il a demandé également un embellissement sur cette zone avec un parterre de fleurs par exemple.

Approuvé à 9 voix pour et une voix contre.

Monsieur LAVELLE revient sur les travaux que l'entreprise DOLLET doit réaliser sur la rampe d'accès.
Monsieur le Maire va relancer l'entreprise concernée.

7/ Délibération : devis achat de panneaux électoraux

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu par la société SEDI, pour 5 panneaux électoraux proposé à un montant de 1 044.00 €.

Le devis est approuvé à l'unanimité.

8/ Délibération : instauration d'un CET (Compte Epargne-Temps)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des conditions d'instauration d'un CET.
Dans le cas particulier d'un agent intercommunal, un retour écrit de la part du CDG est attendu.
Les membres du conseil municipal reportent la délibération.

9/ Questions diverses :

9.1/ Changement du point de ramassage scolaire SIVOS : arrêt rue du Vieux Château

Monsieur le Maire revient sur la chronologie des interventions réalisées.
Le ramassage scolaire s'effectuera, à compter du 22 avril, rue du Vieux Château.
Monsieur BUISSON demande la direction que prendra ensuite le bus scolaire.
Celui-ci repartirait vers le Boisset Hennequin.
Également, le bus ne s'arrêtera plus dans la commune de Mercey.
Leur trajet a donc été réorienté en prenant en compte cette modification.
Monsieur le Maire propose de retirer par conséquent l'abris bus rue du Buisson Marie.
Madame MARTIN propose une remise en état de l'abris de bus rue du Vieux Chateau et de le changer de place.
Madame DA SILVA s'interroge sur la capacité de stationnement de la nouvelle zone déterminée.
L'ensemble de conseillers s'accorde sur le changement du point de ramassage et la remise en état de l'abri bus.

9.2/ SIVOS : saisine du Tribunal administratif et proposition de placement de dépôts des paiements bimensuels à la caisse de dépôt et de consignation

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion SIVOS s'est déroulé le 26/03/2025.
L'agent concernée passe en conseil de discipline le 28/03/2025.
Un nouvel agent sera effectif dès le lundi 31/03/2025.
Monsieur le Maire rapporte également que le mouvement de grève, ou bien le droit de retrait utilisé, a été levé pour le vendredi 28/03/2025.
Le rapport de la gendarmerie concernant plainte déposée par les DPE sera rédigé d'ici 3 semaines.

9.3/ Lotissement du Clos du Curé : point inondations

Monsieur le Maire revient sur les inondations intervenues sur la zone du lotissement du Clos du Curé.
Les lots 7,8,9 et 10 sont raccordés à la mare.
La canalisation sous voirie n'existe pas sur le lot 2 mais elle figure bien sur les plans d'exécution cependant, elle n'a jamais été réalisée.
La noue sur la boucle qui figure sur le plan, est également inexistante.
Les agriculteurs s'engagent à labourer les 5m de réservation dans les champs, le long des propriétés.
La SNA se propose de prendre à charge une partie des travaux, à la seule condition que tous les administrés concernés réalisent un nettoyage et un curage des installations existantes et une participation financière aux futurs travaux significatifs.
Monsieur le Maire propose de faire un courrier pour le nettoyage pour que la subvention soit réalisée une fois le nettoyage réalisé.

9.4/ Commission de transition écologique

Madame MARTIN rapporte que les communes devront proposer une solution de compostage à partir du second semestre de l'année 2025. Une participation sera demandée aux administrés qui adhère à cette transition.
Des permanences sur des points définis seront proposées pour que les administrés puissent venir récupérer leur composteur.

9.5/ L'amplitude horaire des permanences de mairie

Monsieur LAVEILLE propose de profiter du fait que l'agent soit présente deux fois par semaine pour amplifier la plage horaire d'ouverture de la mairie au public.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la permanence les vendredis de 16h00 à 19h00.

9.6/ Réunion Commission Finance

Les réunions du 01/04/2025 et du 08/04/2025 sont maintenues.

Fin de séance à 21h51



The block contains several handwritten signatures in blue ink, some of which are crossed out. Below the signatures is a circular official stamp of the 'MAIRIE DE LA HEUNIERE'. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE LA HEUNIERE', 'R.F.', and '(EURE)'.